

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MAI 2011

Le 10 mai 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 6 mai 2011.
Présents : Mmes BROCHARD, HERAULT, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM.CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU.
Excusés : MM DECOU, ROUSSEAU.
Secrétaire : M. JOLLY Jean-Yves

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – DELIBERATION POUR EMPLOI A DUREE DETERMINEE

M. le maire informe les élus qu'avec Patricia Moreau ils ont rencontré Mme Lacroix Sylvie dont le contrat à durée déterminée arrive à échéance le 1^{er} juin prochain. Un point a été fait concernant sa fonction à la cantine et ses projets. L'expérience d'une personne supplémentaire à la cantine étant satisfaisante, les élus souhaitent la reconduire, mais les possibilités de contrats à durée déterminée sont épuisées pour Mme Lacroix, les critères pour les contrats à durée indéterminés ne conviennent pas à cette situation et le passage en qualité de stagiaire puis titulaire n'est pas envisagé en raison de l'âge de la personne et du nombre d'heures attribué à ce poste.

Considérant la situation particulière de l'agent, le souhait des élus, l'augmentation des effectifs, l'ouverture d'une 8^{ème} classe à la rentrée et les projets éventuels de révision des rythmes scolaires, M. le maire a contacté les services de la Préfecture pour demander une autorisation exceptionnelle pour renouveler le contrat de Mme Lacroix pour une année.

Après discussion, les conseillers acceptent de proposer à Mme Lacroix Sylvie un contrat à durée déterminée de 8h hebdomadaires à partir du 2 juin 2011 au 5 juillet 2012, d'inscrire la dépense au budget communal et chargent M. le maire d'informer les services préfectoraux de cette proposition.

2 – DEVIS POUR CONTROLE SECURITE DES INSTALLATIONS COMMUNALES

Monsieur Claude Fournier présente au conseil municipal différents devis concernant les vérifications réglementaires périodiques des installations électriques, des installations gaz combustible, des équipements sportifs et des aires de jeux collectifs. Après étude des propositions les élus choisissent de donner suite au devis le moins disant de la société Véritas de Poitiers pour un montant total de 1 477,06 € TTC.

Monsieur le maire précise qu'il a signé les devis pour le bilan énergétique du cabinet de l'infirmière demandé par le notaire pour la rédaction de l'acte de vente.

3 – ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le maire rappelle la visite de Monsieur Fechant infirmier anesthésiste et pompier qui a expliqué et conseillé les élus en vue de l'achat d'un défibrillateur. Celui-ci serait implanté à la salle des fêtes près de l'entrée principale et indiqué par une signalétique appropriée. Il précise que l'installation d'un tel appareil à l'école n'est pas recommandée.

La SMACL assure ce type de matériel pour un montant annuel de 130,70 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal de faire l'acquisition d'un défibrillateur automatique extérieur auprès de la société "le cœur de l'évènement" pour un montant de 2 224,56 € TTC comprenant l'appareil, deux jeux d'électrodes, deux piles garanties 5 ans, une sacoche de

transport, la signalétique et une formation de 2h pour 12 personnes. Les élus acceptent cette offre, le principe de l'assurance, et le lieu d'implantation.

4 – LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE MAIRIE

M. Michel Chaigneau précise que le travail dans le local archives de la future mairie est actif. La pose des rails est presque terminée, les portes isophoniques ont été reçues, les portes coupe-feu sont attendues. M. le maire est autorisé à signer le devis pour les plafonds suspendus s'il est transmis rapidement avant la prochaine réunion de conseil. Mme Moreau est en contact avec un fournisseur pour la porte vitrée automatique et M. le maire propose à Mme Hérault et M. Dupeu de solliciter d'autres professionnels à ce sujet. Une visite des locaux sera organisée après la pose du placo.

5 – LE POINT SUR LES TRAVAUX RUE DU PIGEONNIER

Monsieur Claude Fournier informe les élus de l'avancée régulière des travaux rue du Pigeonnier. Les bordures seront coulées semaine 21 et il faudra sensibiliser les riverains déjà informés sur la nécessité de ne pas franchir ces bordures pendant une semaine.

Suite à l'alignement effectué sur la parcelle de Monsieur Hervo, le coffret électrique doit être déplacé aux frais du demandeur selon SEOLIS. Monsieur le maire souhaite avoir des informations complémentaires sur les textes réglementaires car il pense que le coût de ce déplacement incombe à SEOLIS et non à la commune. SEOLIS se renseigne auprès de son service juridique.

Madame Légereau absente lors d'une précédente réunion demande réponse à sa question concernant l'implantation des stops au carrefour avec la rue de la Madeleine. Monsieur le maire précise qu'après contact pris avec le service route du conseil général, la configuration et la signalisation proposées pour les lieux ont été maintenues.

6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

- La prochaine réunion de la commission est prévue le 20 mai prochain.
- "Les tard-venus" association nouvellement créée sur la commune propose des ateliers divers sur l'époque médiévale et convie les élus à l'assemblée générale constituante le 15 mai.
- Le vidéo projecteur a été commandé auprès de la société Mellecom, la livraison est attendue.
- La réunion avec les associations a été très appréciée par tous. Divers points ont été abordés tels que les consignes d'utilisation de la salle des fêtes et des tivolis, la communication, l'utilisation du photocopieur, le stockage du matériel, ainsi que les plannings pour 2012 et 2013. De plus il est décidé d'organiser une journée des associations le 15 octobre 2011 à la salle des fêtes.
- Suite à l'installation des buts mobiles, une rencontre entre le foot féminin de Fressines et l'école de foot de Vouillé, utilisateurs du terrain de foot est à programmer.

Voirie/bâtiments

- Il est décidé de profiter des travaux de la rue du Pigeonnier pour installer des panneaux d'entrée et de fin d'agglomération au carrefour avec la rue de la Madeleine, limitant ainsi la vitesse des véhicules sur la rue du Pigeonnier.
- Le même procédé est envisagé route de Fressines à La Chesnaye. La commune de Sainte-Néomaye sera avisée du projet.
- Des répéteurs sont prévus dans les classes pour optimiser la sonnerie des alarmes extérieures, difficilement perceptibles dans certaines classes.
- Les responsables de l'ATT du Pays-Mellois, service route du conseil général, sont venus constater les dommages sur le rond-point rue au carrefour de la D7 avec la rue de Rochetan. Les travaux de remise en état seront réalisés la deuxième semaine de juillet.

Ecole :

- Madame Patricia Moreau a rencontré les enseignants qui sont favorables à la proposition d'ouverture de la grille de l'école rue de la Fontaine le matin entre 8h20 et 8h30 pour permettre

aux parents de faire un bref arrêt pour déposer leur(s) enfant(s) et ainsi désencombrer le parking de l'école. Les parents seront avisés par écrit de cette mesure qui débutera le lundi 16 mai.

- Madame Berthomé, inspectrice académique sera présente à l'école pour visiter et donner un avis sur la classe sous le préau le vendredi 13 mai.

- La prochaine réunion de la commission est prévue le 17 mai prochain.

- Un film de protection solaire a été installé dans la classe de Madame David.

Monsieur Chaigneau :

- La prochaine réunion du CCAS est prévue le 7 juin prochain.

- L'organigramme corrigé, établi en cas de plan de prévention des risques divers est distribué aux élus.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Les élus acceptent la proposition de M. le maire relative à la reconduction du contrat de détaupisation du terrain de foot, du terrain annexe, des alentours de l'atelier communal et du cimetière pour un montant annuel de 170 €.

- Monsieur le maire avise les conseillers, d'une invitation de l'école à une exposition sur le papier réalisée par les élèves de l'école, le vendredi 13 mai ; d'une visite gratuite le samedi 14 mai de la carrière de Cinq-Coux proposée par l'association "l'homme et la pierre" ; de l'assemblée générale des maires prévue le samedi 14 mai portant sur la réforme des collectivités territoriales.

- Madame Marylène Piot informe qu'elle a été interrogée plusieurs fois sur le devenir d'une construction en chantier depuis plusieurs années à l'entrée de La Chesnaye. Monsieur le maire précise qu'il a contacté le propriétaire de nombreuses fois et que ce dernier affirme terminer prochainement son projet. Un courrier proposant l'annulation du permis de construire en cas de non reprise du chantier avant septembre va lui être transmis.

8 – REFLEXION SUR LA REFORME TERRITORIALE

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les différentes étapes de la réforme territoriale et les informations transmises par la Préfète des Deux-Sèvres concernant le découpage proposé pour le département.

Une réflexion a été menée lors de la dernière réunion de la commission communautaire. Les élus estiment que la situation évolue peu, et que les informations sont rares pour permettre de prendre une décision dans les délais imposés. Il semble qu'une majorité des communautés de communes du Pays Mellois tendent à souhaiter rallier une plus grande structure. La communauté cantonale de Celles-sur-Belle accepterait de rejoindre la Communauté de communes de Melle mais sans contraindre les communes à déléguer des compétences supplémentaires (ex : compétence scolaire). De nouvelles réunions doivent être programmées, car début août l'ensemble des conseils municipaux doivent s'être prononcés quant à la proposition de la Préfecture. Monsieur Fouché indique qu'il serait plus logique que la communauté cantonale précise sa position pour permettre à chaque commune membre de définir son choix.

Après débat, les conseillers estiment qu'il ne leur pas possible de prendre position sans chiffres fiables demandés à la Préfecture (estimation des incidences fiscales pour une habitation type de 100 m²). Ils souhaitent que soit étudiée la possibilité à laquelle ils sont favorables, que la communauté cantonale de Celles-sur-Belle conserve la situation actuelle car la structure s'auto suffit, elle respecte les conditions de la loi et les tarifs des différents services facturés aux administrés sont les moins chers. Il faut, selon eux, veiller aux différences de compétences et d'endettement avant de rallier une plus grosse structure. Monsieur le maire est invité à faire part des propos tenus ce soir à Monsieur le président de la communauté cantonale de Celles/Belle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Conseil municipal du 10 mai 2011

NOM Prénom	Signature	Pouvoir	Excusé	Absent
NIVAU Christian				
FOUCHE Patrice				
MOREAU Patricia				
FOURNIER Claude				
CHAIGNEAU Michel				
BROCHARD Marie-Noëlle				
DECOU Christophe		Excusé		
DUPEU Laurent				
HERAULT Laurence				
JOLLY Jean-Yves				
LEDOUX Nadine				
LEGEREAU Véronique				
PIOT Marylène				
ROUSSEAUX Patrick		Excusé		